

Remettre la Science au cœur des décisions publiques

René Dubos écrivait
*« Le monde peut-il être sauvé fait moins référence à la Terre
et à ses formes vivantes qu'à nos propres modes de vie
et à l'avenir de nos civilisations. Il est extrêmement difficile,
pour ne pas dire impossible, d'analyser les problèmes de la planète
sans les ramener à l'homme. »*

Au cœur des décisions publiques, la Science doit aider à résoudre les questions fondamentales que posent le développement anarchique de la planète et l'épuisement de ses ressources, mais il faut instaurer du dialogue et de la confiance entre les experts et les élus.

L'expertise scientifique est souvent mise à mal, la récente histoire des vaccins ou celle des fongicides SHDI (voir article) démontre combien le chemin est long et parfois piégé.

Nous vous proposons de découvrir les moments les plus forts de notre table ronde sur ce sujet. Vous apprendrez beaucoup des échanges entre Roger Genet, directeur général de l'Anses, Jacques Livage, titulaire de la chaire de Chimie de la matière condensée au Collège de France, Bernard Chevassus-au-Louis, président de l'association Humanité & Biodiversité, Bertrand Pancher, député de la Meuse et secrétaire de la Commission Développement durable et de l'Aménagement du territoire, et Christophe Soulard, historien, journaliste, qui a été directeur de cabinet de mairies grandes villes.

De la notion d'expert à celle de lanceur d'alerte voici, à travers ces témoignages, ce qui différencie la Science des croyances et qui peut servir nos démocraties.



Roger Genet, directeur général de l'Anses

Valeurs Vertes : Comment les agences sanitaires réussissent-elles à émettre des avis fondés et indépendants ?

Roger Genet : La genèse des agences sanitaires, en France et en Europe, fait suite à une série de crises sanitaires qui ont justifié la création d'une expertise indépendante, fondée sur une séparation claire entre l'évaluation du risque et la gestion du risque. La crédibilité d'une agence d'expertise comme l'Anses repose à la fois sur la qualité des collectifs pluridisciplinaires d'experts qu'elle mobilise et la transparence de ses processus d'expertise, sur un cadre déontologique extrêmement exigeant permettant d'assurer l'absence de conflits d'intérêts, et sur un dialogue constant avec l'ensemble des parties prenantes. A l'Anses, plus de 800 scientifiques français ou étrangers sont ainsi mobilisés chaque année au sein de ses collectifs d'experts. Ces dernières années, réseaux sociaux et *fake*

news aidant, l'expertise scientifique est parfois contestée ou remise en cause par la société et par certains scientifiques eux-mêmes. Ces derniers suggèrent que le « chercheur » représente le « bon » scientifique, tandis que l'« expert » est forcément suspect et soumis à influences. Or il s'agit des mêmes personnes...

V.V. : L'expertise scientifique fait-elle débat ?

R.G. : Jean-Yves Le Déaut, ancien président de l'OPECST (Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques), a évoqué une « crise de l'expertise » qui s'expliquerait en partie par une confusion consistant à mettre l'opinion - voire la croyance - et la Science sur le même plan. Le baromètre de l'IRSN 2019 concernant la perception des risques par les Français semble lui donner raison. Si 58 % des Français ont une bonne ou très bonne opinion des experts scientifiques, en légère augmentation, le résultat qui interpelle est l'augmentation du nombre de Français (76 %) qui considèrent que « *les experts doivent davantage tenir compte de l'opinion de la population avant de rendre un avis* ». Tout le paradoxe réside dans le fait que l'expertise en matière sanitaire procède d'une évaluation du risque et de son niveau de probabilité en graduant les incertitudes, tandis que le décideur est face à une décision souvent binaire, autoriser ou non. Les décideurs publics réclament à juste titre une grande liberté de décision par rapport à l'expertise scientifique qui n'est là que pour les éclairer. Mais ils peuvent également attendre parfois de l'expertise scientifique qu'elle décide à leur place, comme ce fut par exemple le cas lors de l'affaire des farines animales contaminées. La relation entre expertise scientifique et décision publique est donc toujours questionnée.

V.V. : Comment cela se passe-t-il dans les autres pays ?

R.G. : La relation en France entre la communauté scientifique et le monde politique est assez spécifique. Thierry Mandon, ancien secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, évoquait récemment le « fossé » existant entre les hauts fonctionnaires et le monde de la recherche. Ce fossé est pour moi avant tout culturel, lié au mode de formation des hauts fonctionnaires dans les grandes écoles d'administration, totalement distancié de la formation pour la recherche. Les décideurs politiques ne savent souvent pas comment mobiliser les communautés scientifiques pour les aider à construire les politiques publiques et surtout les évaluer. Cela se traduit par des échecs successifs depuis 2006 pour construire un Haut conseil scientifique qui soit apte à conseiller le gouvernement et éclairer ses politiques. Dans le modèle britannique, il existe des conseillers scientifiques de haut niveau, placés auprès de chaque ministre tout en étant indépendants, et coordonnés par un *chief scientist* placé auprès du Premier ministre. Ceci garantit une capacité de réaction forte en cas de crise. Le gouvernement britannique peut ainsi s'appuyer sur ce *board* scientifique indépendant, permettant de mobiliser la communauté scientifique en appui aux politiques publiques. Heureusement, la France a su se doter depuis 70 ans de grands instituts de recherche et d'agences scientifiques qui lui ont permis de construire sa puissance scientifique et économique, même si cela a parfois conduit à créer des cloisons entre le monde scientifique et l'administration publique. L'Anses, avec ses cinq ministères de tutelle, entend œuvrer au quotidien pour mettre son expertise scientifique au service de la décision publique.

Entre Science et croyance, revenir à l'expertise

V.V. : Comment établir un dialogue avec la société civile ?

R.G. : La plus grande qualité de l'Anses est, je crois, d'avoir réussi à construire un modèle de gouvernance fondé sur un dialogue permanent avec la société civile. Ce dialogue est alimenté par des instances qui rassemblent toutes ses parties prenantes: élus, organisations professionnelles et syndicales, organisations de consommateurs et de défense de l'environnement, sur le modèle du Grenelle de l'environnement. Chacun peut s'exprimer sur la programmation de l'agence, ses priorités... Des comités de dialogue permettent de rendre compte en toute transparence des méthodologies de l'évaluation mises en œuvre. Il ne s'agit pas d'atteindre un consensus mais plutôt de construire la confiance à partir d'échanges ouverts et ainsi mieux répondre aux attentes de la société.

V.V. : Que penser des lanceurs d'alerte ?

R.G. : Des agences sanitaires comme les nôtres ont besoin des lanceurs d'alerte, qui peuvent contribuer très utilement à remonter du terrain des signaux faibles et prévenir des crises futures. Cela ne signifie pas que tout lanceur d'alerte soit un prophète, même si certains peuvent estimer que les données dont ils disposent prévalent à une évaluation contradictoire par leur pair, mais nous devons rester vigilants et évaluer chaque signalement. Cette vigilance s'exerce également au travers de dispositifs variés, telle la phytopharmacovigilance que nous avons déployée depuis 2016 afin de détecter d'éventuels effets indésirables des pesticides que nous utilisons en agriculture.

V.V. : Comment avez-vous traité l'alerte sur les SDHI par exemple ?

R.G. : Les inhibiteurs de la succinate déshydrogénase (SDHI) constituent une classe de produits fongicides

utilisés depuis 40 ans en agriculture pour éliminer les champignons ravageurs des plantes. Nous avons reçu en 2018 un signalement de la part d'un chercheur faisant un lien potentiel entre l'utilisation de ces produits qui inhibent des enzymes nécessaires à la respiration cellulaire et la survenue de certaines pathologies, et demandant le retrait immédiat du marché de tous ces produits en application du principe de précaution. Nous avons mis en place un groupe d'expertise collective en urgence, constitué notamment de toxicologues, pour analyser l'ensemble des données scientifiques disponibles. Si nous avons conclu en janvier 2019 à l'absence d'alerte justifiant un retrait immédiat des autorisations de mise en marché, cette démarche nous a également conduit à lancer un signalement au niveau de nos homologues européens et à susciter des travaux de recherche complémentaires qui seront financés par l'agence.

Le principe de précaution est à la base des préoccupations et du fonctionnement de l'Anses.

Conformément au principe de l'article 4 de la Charte de l'environnement, l'agence réalise une évaluation des risques chaque fois qu'une incertitude existe quant à l'existence d'un impact potentiel grave pour la santé ou l'environnement, afin de permettre la mise en place de mesures adaptées et proportionnées. ■

“Cela ne signifie pas que tout lanceur d'alerte soit un prophète”



Bernard Chevassus-au-Louis, président d'Humanité & Biodiversité

Valeurs Vertes : Quelles sources d'informations pour les ONG ? Comment fondent-elles leurs choix ?

Bernard Chevassus-au-Louis : Le principe de précaution est pris entre deux feux qui ont des intérêts objectifs pour le déstabiliser. D'une part, le principe d'innovation voudrait développer l'idée que le principe de précaution est contraire à l'esprit d'innovation. Un autre courant plus intéressant est celui que j'appellerai le positivisme pervers. C'est le fait de ne donner une autorisation d'usage qu'à la condition que l'absence de risque soit prouvée. Or, on ne peut pas reconnaître le droit de la science à ne pas être d'une certitude absolue et lui demander par ailleurs de prouver l'absence de risque de quelque chose. Ces deux courants sont paradoxalement réunis pour déstabiliser le principe de précaution.

V.V. : La Science peut-elle aider la décision publique ?

B. C-L : Revenons sur le titre de cette table ronde, sur lequel je pose un point

d'interrogation. Si on s'inscrit dans le cours de l'histoire, nous nous apercevons que le dialogue exclusif entre la science et la décision publique a été une utopie des sociétés occidentales entre 1800 et 1930. Avant cela, un contrôle fort était exercé sur la légitimité de la science par rapport aux connaissances révélées. Ce courant, que nous avons cru voir disparaître au moment des hussards de la République et du positivisme, est encore présent dans une grande partie du monde, notamment aux Etats-Unis, où certains considèrent que la théorie créationniste est une théorie alternative plus intéressante que la théorie darwinienne.

Le piège, c'est que de nombreux scientifiques qui n'ont pas de formation philosophique, entreprennent de réfuter la théorie créationniste comme si c'était une théorie scientifique ! Alors qu'elle n'est rien d'autre qu'une croyance.

Cette idée d'exercer un contrôle de la relation entre la science et la décision n'a pas complètement disparu. Le décideur se retrouve dans un carré avec quatre pôles de référence : les savants, qui présentent au décideur ce que l'on sait ; la société civile, ou société du vouloir, qui demande par exemple l'interdiction des pesticides chimiques ; le chroniqueur et enfin, le juge.

Dans une situation où la mobilisation de l'opinion n'a pas lieu, la polémique est portée en justice, et avec elle survient la confusion : le juge ne dit pas le vrai, il dit le juste ! Tous les quatre pôles entreprennent alors d'être le conseiller privilégié, voire exclusif, du décideur. Reprenons l'exemple de la crise du sang contaminé, qui a mené en justice des hommes respectables et a tétanisé une partie du monde politique. Nous voyons que les décideurs ont aussi bien écouté les chroniqueurs que l'opinion publique et les sciences... Comment repositionner tout cela pour éviter les blocages ?

Nous devons apprendre à reconstruire à confiance et à conseiller à chacun de bien faire son métier.

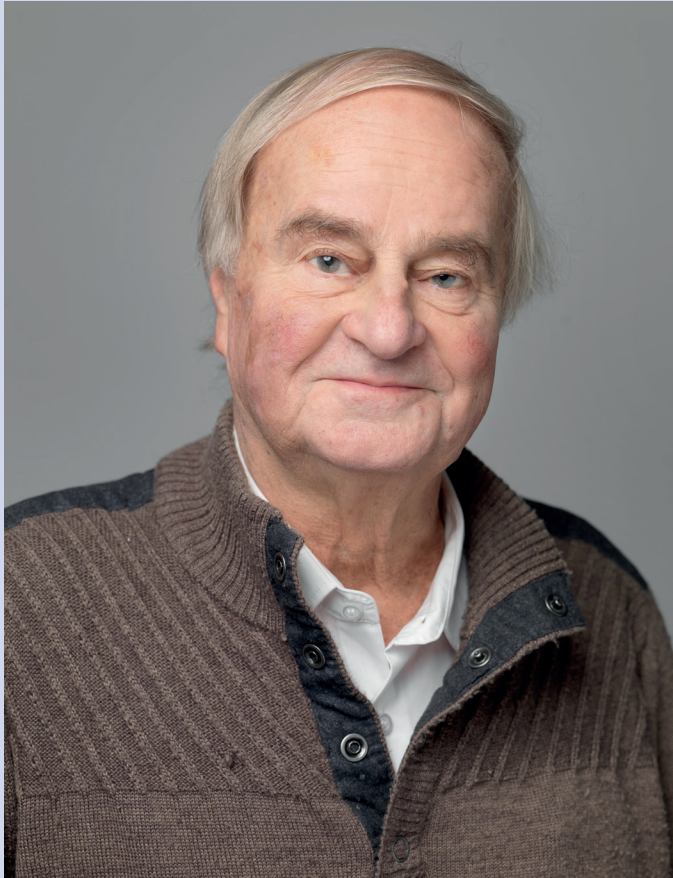
V.V. : Quel rôle pour le citoyen ?

B. C-L : La science elle-même est devenue beaucoup plus modeste qu'au début du XIX^{ème} siècle. Pour des sujets complexes comme les risques à long terme, le climat ou la biodiversité, son niveau de preuve est parfois relativement faible. Nous sommes obligés de connecter par interfaces une science en train de se construire et de se consolider. Cette « modestie » ne fait que s'accroître avec le big data ou l'intelligence artificielle, alors que, paradoxalement, l'opinion publique exprime des convictions parfois beaucoup plus fortes.

Trouver une solution qui permette de faire évoluer ces dialogues n'est pas évidente. Mais il faut éviter à tout prix le discours selon lequel les citoyens seraient irrationnels : rationalité n'est pas scientificité. C'est tenir, à partir d'un certain nombre d'éléments, un raisonnement compréhensible aboutissant à une décision. L'expert, lui, aura accès à toute une série de données statistiques, épidémiologiques et autres, pour réaliser une analyse quantitative et conclure s'il y a un risque ou non.

Toutefois le citoyen n'a pas accès à ces éléments, notamment parce que les publications scientifiques internationales sont payantes pour le grand public. Comme il n'a pas accès gratuitement à l'information et qu'il est par ailleurs de plus en plus impuissant face aux risques qu'on lui annonce (que penser de la toxicité d'un aliment OGM si on ne peut que se fier à ses sens pour en juger) le citoyen discute avec ses voisins pour se bâtir sa propre opinion. Il développe une autre rationalité. Ce risque est-il juste ? Ceux qui me le font prendre, le prennent-ils aussi ? Nous devons repenser et articuler cette science qui se veut au service des choix de société mais qui connaît ses limites. ■

Reconstruire la confiance



Jacques Livage, titulaire de la chaire Chimie de la matière condensée au Collège de France

Valeurs Vertes : Les industriels prennent-ils en considération les demandes sociétales ?

Jacques Livage : Si une grande distance demeure entre le milieu scientifique et le monde politique, elle n'existe plus vraiment entre le milieu scientifique et le milieu industriel. Les industriels m'ont aidé, intellectuellement et financièrement, à chercher des voies nouvelles. Les acteurs politiques, je n'en connais aucun. J'ai mené une carrière scientifique sans aucun échange avec eux. Il faut distinguer plusieurs rôles de la science. La science de l'analyse est là pour calculer les prises de risques et repose sur les connaissances acquises. Mais la science a aussi un rôle pour l'avenir qui consiste à ouvrir des voies nouvelles. En tant que chercheur, je suis prêt à me mettre au service du monde politique si besoin est, mais ce qui m'intéresse avant tout c'est découvrir le futur. La politique scientifique actuelle a perdu beaucoup de ses qualités par rapport à ce qu'elle était il y a quelques décennies. A l'époque,

confiance et patience étaient ses maîtres mots. On regardait, on observait avec le temps l'évolution d'un scientifique, il fallait avoir un peu de patience. Nous étions jugés en fonction des progrès menés. Aujourd'hui, le système d'évaluation est très différent et s'appuie en priorité sur les projets. Pour obtenir un financement, le lanceur de projet doit annoncer plusieurs années à l'avance ce qu'il cherche et ce qu'il veut trouver. Or, la science est régie par le hasard... Par ailleurs, les chercheurs sont évalués en fonction de critères tels que le nombre de citations ou de publications. Ce jugement est donc basé sur le quantitatif, au détriment du qualitatif ou de l'originalité... Les jeunes chercheurs commencent alors leur carrière en s'adaptant à ces critères de quantité, en s'orientant vers des sujets à la mode, qui garantissent des financements et un nombre plus important de lecteurs. Celui qui souhaite aller vers l'inconnu risque de voir ses publications refusées ou d'enregistrer un nombre limité de citations.

V.V. : Quel lien pourrait inspirer l'avenir ?

J.L. : Je travaille en particulier dans la science des matériaux. C'est un domaine important car il reflète l'histoire de l'humanité : l'âge de bronze, l'âge de fer... nous en sommes aujourd'hui à l'âge du silicium, de l'électronique. Une des tendances qui se fait jour dans ce domaine, c'est la bio-inspiration : si la technologie nous a éloignés de la nature, nous retrouvons aujourd'hui cette idée que la nature peut nous apprendre beaucoup de choses. Il existe, en France notamment, un mouvement pour le rapprochement avec la nature qui arrive à réunir des scientifiques, des industriels et même des politiques, qui n'ont d'habitude pas l'occasion de se rencontrer. Il s'agit du bio-mimétisme. Le Centre Européen d'Excellence en Bio mimétisme à Senlis, le CEEBIOS, propose une

démarche innovante au service des chercheurs, des entrepreneurs et des étudiants. La science humaine est fondée sur le choix des éléments et l'optimisation de leurs propriétés. La nature et le vivant sont basés sur des logiques tout à fait différentes, ils fabriquent à partir d'une poignée d'éléments abondants dans la nature, des objets recyclables et peu coûteux. Les ailes de papillon par exemple sont formées de chitine. Cette simple molécule donne aux papillons une multitude de propriétés, de la couleur des ailes à l'hydrophobie. Comment fait le vivant et comment peut-on s'en inspirer ? Il sculpte la matière pour obtenir la structure, ou la nano structure, adaptée aux propriétés recherchées. C'est la forme qui confère au matériau ses propriétés. Mes recherches portent sur les diatomées, des micro-algues qui font de la photosynthèse et produisent près du tiers de l'oxygène que nous respirons. Elles se protègent avec une carapace de verre élaborée dans l'eau à température ambiante et non pas dans un four à 1 000°C. Nous nous sommes inspirés de cet exemple pour développer une "chimie douce" qui connaît actuellement des applications industrielles importantes sous le nom de "procédés sol-gel". ■

La nature peut nous apprendre beaucoup de choses



Christophe Soulard, historien, journaliste, ancien directeur de cabinet de mairies de grandes villes

Un fossé existe entre les scientifiques et les élus

Valeurs Vertes : Comment les élus réagissent-ils aux urgences sanitaires ? Qu'attendent-ils de l'expertise scientifique pour prendre une décision politique ?

Christophe Soulard : Les décideurs politiques arrivent souvent en bout de chaîne scientifique, ce sont eux qui se font croquer dans ce quadrilatère entre le savant, la société civile, le chroniqueur et le juge. Le décideur politique, tel que le maire, se sent isolé. A moins de disposer d'une solide culture scientifique, il est conscient d'être déconnecté de nombreuses réalités techniques qui ont pourtant un impact direct sur la gestion de la ville. Représentant de l'État au plan local, le premier magistrat doit appliquer les lois de la République, par exemple, la directive sur les phytosanitaires, au risque de mécontenter une partie de la population, de ses électeurs et des agents de la ville. En parallèle, le maire raisonne en termes de voix et de budget. Or, la directive « phyto » impose, *nolens volens*, le

renouvellement de matériel, de méthodes et parfois le recrutement de personnel supplémentaire. Il doit justifier politiquement, auprès des habitants, ces choix qui découlent d'une décision politique et scientifique... Il doit leur faire comprendre que les trottoirs et les espaces verts seront moins bien traités qu'auparavant. La perception de cette annonce est appréciée plus positivement dans les communes rurales qu'urbaines, où les électeurs ont tendance à critiquer rapidement le manque d'entretien.

V.V. : Face à la perception du public, comment le maire prend-il sa décision ?

C.S. : Honnêtement il voudrait être sûr de son choix. Mais il fait au mieux, car il n'a pas tous les éléments en main. Ses directeurs (de cabinet, technique, directeur général des services...) ne sont pas toujours armés scientifiquement pour répondre à toutes les questions qui pourraient avoir un impact sur la population. Parfois, les experts auxquels il fait appel, ne disposent pas eux-mêmes des réponses adéquates. Par exemple, pour rendre sa mairie plus verte, rénover les bâtiments anciens, faut-il les détruire ou les rénover ? Confronté à la présence d'amiante sur un centre culturel, j'ai vu un maire prendre très vite sa décision : « *désamiantage, destruction puis reconstruction* ». Mais la facture a été très élevée (plusieurs dizaines de millions d'euros) et a représenté l'équivalent de 90% du budget de fonctionnement de la commune. Face à la rénovation d'une piscine construite dans les années 1960, le même maire s'est appuyé sur l'expertise scientifique pour le choix de nouveaux matériaux avec un coût moins élevé de 6 millions d'euros. Mais je pense que la plus grande crainte pour un maire est de se retrouver au cœur d'un scandale sanitaire et alimentaire dans sa commune.

La plupart des communes urbaines sous-traitent les services de cantine. Retrouver dans l'alimentation d'une cantine des corps étrangers qui n'auraient pas dû y être, comme cela s'est présenté récemment, c'est la hantise de tout maire car, s'il n'est pas directement responsable, il le sera toujours politiquement. De plus, le maire est contraint, suite à la réduction sévère des dotations de l'État depuis 2014, de réaliser des économies comme le renouvellement de personnel après des départs en retraite, à des externalisations de services, etc. Il doit alors s'assurer d'un point de vue juridique que l'entreprise qu'il va missionner respecte la loi. Le fossé entre les politiques et les scientifiques existe notamment au niveau des collectivités locales, des mairies et des conseils départementaux. Au niveau de l'Assemblée et du Sénat, les dialogues sont plus permanents. Quoiqu'il advienne, l'élu, à quelque niveau qu'il se situe, voudrait pouvoir se reposer sur des certitudes avérées, pour éviter la colère du citoyen, qui est aussi un électeur. ■



Bertrand Pancher, député de la Meuse et secrétaire de la Commission Développement durable et de l'Aménagement du Territoire

Valeurs Vertes : Comment construire une démocratie avec le citoyen ?

Bertrand Pancher : Nous vivons actuellement une métamorphose de la démocratie et nous nous demandons comment cela va évoluer. Si nous continuons à produire notre expertise comme auparavant, des blocages généralisés apparaîtront. Ce phénomène, récent pour notre démocratie, date d'à peine 20 ou 30 ans. Jamais nos concitoyens n'ont disposés d'autant d'informations et jamais ils n'ont été aussi méfiants par rapport à tout ce qui survient dans leur quotidien. Nous traversons une période inégalée de grande contestation, de réactivité et de susceptibilité. Comment vulgariser la culture scientifique ? Conduire les citoyens à être engagés ? Ils doivent pour cela avoir accès à l'éducation, à l'information. Les débats n'existent plus. La crise des gilets jaunes a bien mis en lumière ce manque

de lien social, plus rien dans ce domaine n'est structuré. Il existait autrefois, dans chaque parti politique, un *think tank* permettant de réfléchir à des sujets d'avenir, cela n'existe plus aujourd'hui. Nous ne disposons pas non plus d'étude d'impact, contrairement à l'Europe du Nord qui dispose de comités indépendants d'analyse d'impact. De plus il est fréquent que les journalistes ne vérifient plus leurs informations parce qu'ils n'en ont plus le temps, tout va si vite qu'ils ne font que reprendre l'info d'une agence ou d'une source dite sérieuse. Nous sommes loin des exigences de l'information vérifiée en matière de science. Mon groupe parlementaire Liberté et Territoires souhaiterait faire émerger une vraie culture scientifique, propulser des idées, produire des citoyens engagés, permettre une nouvelle démocratie. Les élus locaux sont des acteurs de la démocratie et la Science nous a toujours fait rêver. Nous sommes à un moment où jamais les attentes de la société civile qui se sent souvent abandonnée, isolée, incomprise n'ont été aussi fortes. Cela s'est aggravé, notamment par un individualisme qui a cassé tous les repères. Nous n'assumons plus autant nos convictions syndicales, religieuses, politiques, nos engagements. Les familles sont souvent éclatées... Les élus ont en permanence pour objectif de corriger les inégalités en termes d'éducation, de formation. C'est absolument nécessaire pour travailler et construire une nouvelle démocratie avec l'ensemble de la société. En matière d'égalité, 10% seulement des enfants de familles défavorisées entrent à l'université et seulement 7% en sortent diplômés. La décision doit être partagée à tous les niveaux, grâce à des informations claires avec des médias qui assurent leur rôle de transmissions. Les sciences dures doivent être accompagnées par les

sciences sociales. Pour cela, il est nécessaire de dialoguer avec nos concitoyens et de les remettre au centre des décisions. Enfin, la question de la vulgarisation de la culture scientifique n'est plus portée par personne. Tous ces éléments devraient conduire à l'engagement de citoyens éclairés, permettant de créer une nouvelle démocratie qui retrouve le chemin du lien social. Sans cela, le système risque d'exploser, d'amener au populisme, au repli sur soi et de multiplier les grandes peurs... L'essentiel est de construire ce nouveau modèle de société ensemble, les idées sont là. Il y a du fond dans ces aspirations mais le cadre n'est pas défini. Il y a 10 ou 15 ans, à la tribune de l'Assemblée, nous disposions de 2 minutes environ pour exposer un sujet devant retenir l'attention, ramené à 1 minute il y a 5 ans, ce temps est aujourd'hui réduit à 30 secondes... Comment peut-on faire comprendre les enjeux scientifiques pour la décision publique dans un temps si court ? ■

De la fragilité de l'information

ABONNEZ-VOUS PAPIER + WEB



1 AN - 6 NUMÉROS
40€
TARIF ÉTUDIANT
24 €

**6 NUMÉROS PAPIER
+ ACCÈS ILLIMITÉ AU SITE WEB**

Dossiers thématiques, e-forum,
chroniques, colloques, archives, ...



BULLETIN D'ABONNEMENT

OUI je m'abonne pour 6 numéros : Papier + Web
et je joins mon règlement de 40 € (ou 24 € tarif étudiant) à l'ordre de S.E.V.E.S.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____


Code postal : [][][][][] Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Adresse de facturation pour les sociétés : _____

Code postal : [][][][][] Ville : _____ Pays : _____

Email : _____ Je souhaite recevoir une facture

Bulletin d'abonnement à retourner à :
VALEURS VERTES - 21 avenue de la Motte Picquet - 75007 Paris
Abonnez-vous directement en ligne  www.valeurvertes.com